



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr. GENERALE

A/CN.9/282

10 avril 1986

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMMISSION DES NATIONS UNIES
POUR LE DROIT COMMERCIAL INTERNATIONAL

Dix-neuvième session

New York, 16 juin-11 juillet 1986

FORMATION ET ASSISTANCE

Rapport du Secrétaire général

1. A la dix-huitième session de la Commission 1/, les membres sont convenus qu'il fallait poursuivre et renforcer le parrainage de colloques et de séminaires consacrés au droit commercial international. On a noté que ces colloques et séminaires présentaient un grand intérêt pour les jeunes juristes et fonctionnaires des pays en développement.

2. Par sa résolution 40/71 du 11 décembre 1985 concernant le rapport de la Commission sur les travaux de sa dix-huitième session, l'Assemblée générale a réaffirmé l'importance, en particulier pour les pays en développement, de l'oeuvre que la Commission accomplit en matière de formation et d'assistance dans le domaine du droit commercial international. Elle a aussi réaffirmé qu'il était souhaitable que la Commission parraine des colloques et des séminaires, en particulier ceux qui sont organisés sur une base régionale, afin de promouvoir la formation et l'assistance dans le domaine du droit commercial international. L'Assemblée générale a également remercié les gouvernements et les organisations et institutions régionales qui ont collaboré avec le secrétariat de la Commission pour organiser des séminaires et des colloques régionaux et invité les gouvernements et les organisations et institutions internationales à aider le secrétariat à financer et organiser des séminaires et des colloques régionaux, en particulier dans les pays en développement. L'Assemblée générale a en outre invité les gouvernements, les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies, les organisations, les institutions et les particuliers à verser des contributions volontaires pour permettre à des ressortissants de pays en développement de participer à ces colloques et séminaires.

1/ Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa dix-huitième session, Documents officiels de l'Assemblée générale, quarantième session, Supplément N° 17 (A/40/17), par. 366 et 367.

3. Les principales activités entreprises dans ce domaine depuis la date à laquelle a été publié le rapport sur la formation et l'assistance soumis à la Commission à sa dix-huitième session (A/CN.9/270) sont exposées ci-après dans l'ordre chronologique.

4. Un séminaire régional sur le droit commercial international et le commerce extérieur (22 et 23 avril 1985 à Bogota en Colombie) a été organisé par la Chambre de commerce de Bogota et le secrétariat de la CNUDCI, avec l'appui du secrétariat de l'Organisation des Etats américains. Y ont participé des praticiens, des professeurs de droit et des hommes d'affaires des pays de la région andine. Les questions examinées étaient les suivantes : rôle de la CNUDCI en Amérique latine, Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer de 1978 (Hambourg), Convention sur la prescription en matière de vente internationale de marchandises (New York, 1974), Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980 - ci-après dénommée Convention de Vienne sur les ventes), Règlement d'arbitrage de la CNUDCI et Règlement de conciliation de la CNUDCI, Loi type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international (ci-après dénommée Loi type de la CNUDCI) et projet de guide juridique de la CNUDCI pour l'établissement de contrats internationaux de construction d'installations industrielles.

5. Le secrétariat de la CNUDCI a participé à un séminaire intitulé "Règlements d'arbitrage international - un vaste choix" (17 mai 1985, Londres) organisé par le Chartered Institute of Arbitrators de Londres. Y ont participé des juristes, des arbitres et des hommes d'affaires, essentiellement du Royaume-Uni. On a noté également la participation de personnes venant d'autres pays d'Europe. Parmi les règlements présentés et examinés figuraient le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI et le Règlement de conciliation de la CNUDCI.

6. Le secrétariat de la CNUDCI a participé à une réunion d'experts (9-13 septembre 1985, Vienne) organisée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en vue d'élaborer des directives sur l'importation, l'assemblage et la fabrication de machines agricoles. Ces directives aideraient diverses entités des pays en développement lors de la conclusion de contrats pour l'importation, le montage et la fabrication de machines agricoles. Des experts de toutes les régions ont participé à cette réunion.

7. Le secrétariat de la CNUDCI a participé à la réunion annuelle du Conseil international des associations de négociants en cuirs et peaux (du 11 au 13 septembre 1985 à Cannes, en France). Parmi les sujets examinés à cette réunion, qui a rassemblé près de 40 délégations du Conseil venant de diverses parties du monde, on citera la Loi type de la CNUDCI et la Convention de Vienne sur les ventes.

8. Le secrétariat de la CNUDCI a participé aux "Pacific Rim Conferences on International Commercial Arbitration" (du 19 au 21 septembre 1985 à Auckland, en Nouvelle Zélande, le 24 septembre 1985 à Sydney, en Australie, le 28 septembre 1985 à Hong-kong) organisées par le Chartered Institute of

Arbitrators de Londres et, pour ce qui concerne la Conférence de Hong-kong, coparrainée par l'Association internationale du barreau. Y ont participé des juristes des pays où elles se sont tenues et de nombreux juristes de divers autres pays de la région de l'Extrême-Orient. La Loi type de la CNUDCI a été l'un des principaux sujets examinés lors de ces trois conférences.

9. Le secrétariat de la CNUDCI a participé à un séminaire sur le droit commercial et à des consultations sur la législation commerciale actuelle et future (du 7 au 9 octobre 1985 à Beijing, en Chine) organisés par le Conseil chinois pour la promotion du commerce international. Parmi les questions examinées figuraient la Convention de Vienne sur les ventes, le Règlement de conciliation de la CNUDCI et la Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958).

10. Le secrétariat de la CNUDCI a participé à une conférence sur l'arbitrage commercial international (du 14 au 16 octobre 1985 à Québec, au Canada) organisée par l'Université Laval. Y ont participé des juristes du Canada, des Etats-Unis d'Amérique et d'Europe occidentale. L'un des principaux sujets examinés était la Loi type de la CNUDCI.

11. Le secrétariat de la CNUDCI a participé à un séminaire sur le droit commercial international (le 17 octobre 1985 à Ottawa, au Canada) organisé par le Ministère canadien de la justice. Les participants ont été informés des activités de la CNUDCI, relatives notamment au traitement automatique des données et à la valeur juridique des enregistrements informatiques.

12. Le secrétariat de la CNUDCI a participé à un séminaire sur les modes de règlement des litiges commerciaux (les 28 et 29 octobre 1985 à Radenci, en Yougoslavie) organisé par la Chambre de commerce de la République socialiste de Slovénie. Parmi les sujets examinés figuraient le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI, le Règlement de conciliation de la CNUDCI et la Loi type de la CNUDCI.

13. Le secrétariat de la CNUDCI a participé à une conférence intitulée "La Loi type de la CNUDCI - Impact immédiat" (29 novembre 1985 à Londres) organisée par le Chartered Institute of Arbitrators de Londres. Les participants venaient essentiellement du Royaume-Uni mais aussi de systèmes juridiques (par exemple le Canada et Hong-kong) où l'adoption de la Loi type de la CNUDCI était sérieusement envisagée.

14. Le Comité juridique consultatif africano-asiatique et le Centre d'arbitrage commercial international du Caire ont organisé un séminaire régional sur l'arbitrage commercial international (du 20 au 22 janvier 1986 au Caire) avec le concours du secrétariat de la CNUDCI. Les sujets examinés étaient les suivants: moyens et activités du Centre d'arbitrage commercial international du Caire, Règlement d'arbitrage de la CNUDCI et Loi type de la CNUDCI. Y ont participé de nombreux juristes et hommes d'affaires des pays du Moyen-Orient.

15. Le secrétariat de la CNUDCI a participé aux réunions d'un comité de rédaction de la Uniform Law Conference (du 5 au 8 février 1986 à Ottawa, au Canada) et de la British Columbia Task Force (les 10 et 11 février 1986 à Vancouver, au Canada). Ces réunions ont été organisées en vue d'examiner l'éventuelle application de la Loi type de la CNUDCI.

16. Le secrétariat de la CNUDCI a participé à un groupe de travail sur les dommages-intérêts libératoires et les clauses pénales (le 7 février 1986 à Paris) créé par la Chambre de commerce internationale. Ce groupe de travail élabore un guide juridique sur la rédaction des clauses de dommages-intérêts libératoires et des clauses pénales susceptibles de figurer dans les contrats commerciaux internationaux.

17. Le secrétariat de la CNUDCI a participé à un séminaire intitulé "Arbitrage commercial international - La Loi type de la CNUDCI" (du 10 au 14 mars 1986 à Dubrovnik, en Yougoslavie) organisé par le Centre interuniversitaire d'études supérieures de Dubrovnik, en Yougoslavie. La principale question examinée était la Loi type de la CNUDCI, mais d'autres questions relatives à l'arbitrage commercial international ont aussi été examinées. Ont participé au séminaire des étudiants de troisième cycle, des assistants de recherche et des jeunes juristes d'entreprise d'Europe de l'Est et d'Europe de l'Ouest.

18. Le secrétariat de la CNUDCI a participé à un séminaire intitulé "le commerce non documenté et le droit dans la Communauté économique européenne" (les 17 et 18 mars 1986 à Bruxelles) organisé par le Comité européen Lex Informatica Mercatoriaque (CELIM). Y ont participé une centaine de juristes et techniciens des pays des communautés européennes. Parmi les sujets examinés figurait l'application de la recommandation faite par la CNUDCI à sa dix-huitième session sur la valeur juridique des enregistrements informatiques 2/.

19. Le secrétariat de la CNUDCI a participé à la formation en matière d'arbitrage dispensée dans le cadre du "Cours sur le droit du développement" (du 19 au 21 mars 1986 à Rome) organisé par l'Institut international du droit du développement de Rome. Y ont participé des juristes des pays en développement, en particulier d'Afrique. Parmi eux figuraient des conseillers juridiques des gouvernements, des organismes publics et des institutions de financement. On y a examiné le Règlement d'arbitrage de la CNUDCI, le Règlement de conciliation de la CNUDCI et la Loi type de la CNUDCI.

20. Le secrétariat de la CNUDCI a participé à un séminaire (le 1er avril 1986 à Vienne) sur les activités de la CNUDCI, en particulier dans le domaine de l'arbitrage, organisé par la Chambre de commerce fédérale autrichienne. Les participants venaient de pays d'Europe de l'Est et d'Europe de l'Ouest.

2/ Ibid., par. 360.

21. En plusieurs occasions autres que celles qui sont mentionnées dans les paragraphes précédents, des représentants du secrétariat de la CNUDCI ont pris la parole devant des réunions de juristes en vue de faire mieux connaître les travaux de la Commission. Le secrétariat a aussi publié dans des revues juridiques des articles portant sur divers aspects des travaux de la Commission. Il est dans les intentions du secrétariat de se tenir en rapport avec les gouvernements et les organisations en vue de collaborer avec eux à l'organisation de colloques et séminaires.

22. Depuis la dix-huitième session de la Commission, quatre stagiaires ont reçu une formation au secrétariat de la CNUDCI et ont participé à des projets en cours de la Commission.

23. Le secrétariat de la CNUDCI remercie les organisateurs des conférences, séminaires et réunions cités ci-dessus d'avoir invité le secrétariat à y participer. Dans la plupart des cas, les frais de participation du secrétariat ont été couverts en totalité ou en partie par les organisateurs.

* * * * *

11/76
50 a

11
91